

Deviens ambassadeur.drice AV de ta formation !

La fonction d'ambassadeur audiovisuel de l'iUT Nord Franche-Comté

L'ambassadeur audiovisuel, comme tout étudiant de l'iUT, représente l'iUT (les formations de l'iUT, les activités en lien avec l'iUT, la vie étudiante...) via des productions audiovisuelles. Être ambassadeur audiovisuel, c'est s'engager dans une production audiovisuelle active via :

- la WebTV de l'iUT, notamment lors de la JPO, dans sa préparation, sa réalisation et son suivi,
- la réalisation de reportages,
- la réalisation de pastilles TikTok,
- la réalisation d'after-movies,
- la réalisation de podcast,
- ...

Dans le respect de la ligne éditoriale de l'iUT et de l'uFC, en collaboration avec le service communication et les responsables de la WebTV

La sélection des ambassadeurs BUT

Les ambassadeur-riche-s vidéo sont identifié-e-s par la direction de l'iUT après avis des responsables de la WebTV dans une limite de 40 étudiant-e-s.

Un appel est fait en début d'année, la sélection s'effectue au cours du semestre impair (premier semestre).

Équipement

Le département MMI est centre ressource pour l'emprunt de matériel audiovisuel, et dans la mise à disposition de salle (montage, studio audiovisuel). Le cours moodle « Audio et Vidéo - IUT Nord Franche-Comté » explicite les modalités de réservation et/ou d'emprunt, permet le téléchargement des modes d'emploi des matériels ainsi que des principes de bases de réalisation audiovisuelle.

Bonification de l'investissement

Un bonus peut être obtenu pour l'engagement étudiant Ambassadeur BUT. Il peut monter jusqu'à 0,25 point qui vont s'appliquer à chaque UE du semestre pair à venir : S2, S4 ou S6. Ce bonus peut compléter le bonus des UEL Communication audiovisuelles pour les médias sociaux (mais pas s'additionner)

La note de 0,25 s'obtient en fin d'année si les conditions suivantes ont été remplies, tout au long de l'année :

- présence et participation active aux opérations WebTV ou assimilées, validées par la direction de l'iUT (reportage ou aftermovie en lien avec une opération iUT, reportages ou WebTV de la JPO, captation multicaméra d'événement labellisé par l'iUT, etc.),
- proposition de vidéos ou podcasts personnels entrant dans le cadre de la communication de l'iUT ou de la valorisation des activités de ses étudiant-e-s,
- respect de la ligne éditoriale et de l'habillage audiovisuel de l'iUT (génériques, mentions légales, « overlays »...),
- diffusabilité et diffusion effective de la production sur les canaux de l'iUT
- élaboration d'un rapport de synthèse en fin d'année pour faire état de l'implication, des réalisations, des réussites et échecs rencontrés, des compétences mobilisées et acquises, des conseils donnés pour améliorer la qualité des productions éventuellement réalisées, etc.

Un jury en fin d'année décide des points qui peuvent être obtenus. Le jury est composé de la direction de l'iUT, de la responsable du service communication, des responsables de la WebTV. Le jury s'appuie sur un rapport synthétique transmis par l'ambassadeur vidéo et par un retour de la part des responsables de la WebTV de l'iUT. Le bonus est ensuite communiqué au chef de département pour intégration dans le calcul du semestre pair, de fin d'année.